

Mission d'observateurs internationaux au procès en appel de 15 étudiants sahraouis

Marrakech, 13 février 2018

Communiqué

Les signataires de ce communiqué ont participé le 13 février 2018 comme observateurs internationaux au procès en appel du groupe d'étudiants sahraouis connus sous le nom de « Compagnons d'El Ouali ». A l'issue de notre mission d'observation, après avoir rencontré quelques membres des familles des prisonniers, nous sommes très préoccupés :

1/par l'incapacité de la justice marocaine, depuis deux ans, à montrer le moindre élément crédible étayant l'accusation dont font l'objet ces étudiants ;

2/par l'empêchement des familles des prisonniers d'assister à l'audience du 13 février 2018, alors qu'il s'agissait d'une audience publique et que des civils marocains se trouvaient dans la salle, discrimination flagrante à l'encontre des familles des détenus ;

3/par la situation sanitaire et psychologique des étudiants, dont les conditions de détention dérogent aux conditions de détention standards (torture physique et psychologique lors des interrogatoires, négligence médicale de la part de l'administration pénitentiaire, tracasseries diverses imposées aux prisonniers et à leurs proches, conditions de vie dans leur cellule.....), en claire violation des standards minimaux de traitement des prisonniers exigés des Nations unies (the Nelson Mandela Rules)¹.

Malgré les moyens policiers déployés par les autorités marocaines pour donner à ce procès des apparences de fonctionnement normal, nous ne pouvons que rappeler le caractère arbitraire de l'incarcération de ces jeunes, dont la vie universitaire et personnelle sera inévitablement lourdement marquée par cette injustice.

Nous appelons les organisations internationales de protection des droits de l'homme, les organisations étudiantes, les syndicats universitaires, les partis politiques et élus européens, à informer et à se mobiliser autour de leur situation.

Nous invitons l'Etat marocain et son administration judiciaire 1/à respecter l'article 23 de la constitution marocaine relative au droit à un procès juste et au respect de la présomption d'innocence ; 2/à diligenter une enquête sur les actes de torture subis par les accusés et d'autoriser une expertise indépendante sur l'application du protocole d'Istanbul ; 3/ à respecter les termes de la convention contre la torture (CAT), pourtant ratifiée par le Royaume du Maroc.

¹ https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/E_ebook.pdf

Rapport de mission

Observateurs internationaux présents : Isabel Lourenço (Portugal), Sébastien Boulay (France), Pablo Jimenez, Aritz Rodríguez, Sandra Gómez de Garmendia et Amaia Arenal (Espagne).

1-Contexte de la mission²

Cette mission d'observation intervenait lors du second procès en appel de 15 étudiants sahraouis accusés d'homicide. Le premier procès avait eu lieu le 13 janvier 2018 et avait été reporté au motif de l'absence de trois étudiants passant des examens à Agadir.

Arrêtés dans les premiers mois de 2016 et incarcérés à la prison d'Oudaya près de Marrakech, le procès des étudiants a été reporté 12 fois avant de se tenir le 9 mai 2017, soit près d'un an et demi après leur arrestation. Initialement au nombre de 18, trois d'entre eux ont été libérés depuis.

« Arrestations en Janvier 2016 pour la plupart, à la suite d'une manifestation pacifique qui eut lieu le 23 janvier 2016 à Marrakech pour protester contre les multiples discriminations exercées par les autorités marocaines, les professeurs d'université... à l'encontre des étudiants Sahraouis, ainsi que l'impunité dont jouissent les responsables, des étudiants marocains, à la suite de l'agression dont a été victime Lazar Yahia, un étudiant sahraoui de l'université de Marrakech en décembre 2015 ; il reçut plusieurs coups de couteau qui ont entraîné son hospitalisation pendant 20 jours. La manifestation de janvier a dégénéré en bagarre lors de l'arrivée brutale de civils marocains. Un civil marocain (qui n'était pas étudiant) est mort pendant cette bagarre, Omar Khalek ; on ne connaît pas les circonstances exactes de son décès. »³

D'abord accusés d'homicide avec intention de donner la mort (articles 392, 393, 394 et 395 du code pénal marocain) ce qui leur faisait encourir la peine de mort ou la prison à perpétuité, les charges ont été commuées lors de la dernière session du procès en homicide sans intention de donner la mort (articles 401, 402 et 403), faisant encourir aux accusés des peines de 2 à 20 ans de prison.

Lors de leur procès, les accusés ont clamé leur innocence et dénoncé l'absence totale de preuves de leur culpabilité, le caractère politique de leur procès et les conditions illégales de détention (torture, confinement, absence de suivi médical, ...).

Lors de ce procès, 4 étudiants ont été condamnés à des peines de 10 ans de prison, 11 à des peines de trois ans de prison.

Au cours de leur détention, soit depuis deux années environ, les étudiants ont fait 5 grèves de la faim, dont une de plus de 40 jours exigeant une amélioration de leurs conditions de détention, la possibilité de poursuivre leurs études et un procès digne de ce nom.

² Voir le rapport complet de Isabel Lourenço : *Information-Saharawi student prisoners, Groupe companions El Uali*, 19 pages, actualisé le 14/2/2018.

³ Paragraphe de rappel des faits entièrement repris du compte-rendu de la précédente Observatrice française, Michèle Joly, présente au 1^{er} procès en appel, le 13 janvier 2018. Compte-rendu réalisé au Mans le 20 janvier 2018. 2 p.



2-Déroulement du procès au sein de la Cour d'Appel le 13 février 2018

Arrivée des observateurs devant la Cour d'Appel vers 8h30.

Se trouvaient sur place des étudiants sahraouis ainsi que des proches des prisonniers (mères, frères, sœurs).

Une importante présence policière (hommes et véhicules) à l'extérieur. Visiblement, les forces de l'ordre ont reçu des consignes pour donner une bonne image et éviter les débordements.

Vers 9h, nous pénétrons dans la Cour d'Appel, après avoir dûment remis nos passeports et accréditations à un fonctionnaire marocain.

Nous nous installons aux deux premiers rangs de la salle d'audience, dans laquelle sont déjà présents quelques civils marocains autorisés à être présents dans la salle d'audience.

Les avocats font leur apparition, puis le procureur, les juges et le greffier.

On fait entrer dans la salle d'audience vers 9h15 les 15 étudiants sahraouis, tous vêtus du vêtement traditionnel sahraoui (Daraa, boubou bleu ou blanc) et menottés. Ils entrent dans la salle en chantant haut et fort des slogans politiques (lutte du peuple sahraoui pour son droit à l'autodétermination sur le Sahara Occidental) et en clamant leur solidarité avec les prisonniers politiques sahraouis du groupe « de Gdeim Izik ». Les fonctionnaires marocains les laissent chanter et leur ôtent les menottes. Ils s'assoient et attendent d'être appelés à la barre. Les policiers se placent ostensiblement dans le couloir entre les bancs occupés par le public et les bancs occupés par les accusés. Ils sont tendus.

Les étudiants sont appelés collectivement par le juge président la séance, qui vérifie leur identité et fait l'appel.

L'un des avocats des étudiants, Abderrazaq El Azouzi (AMDH) demande au président le report du procès à la demande de trois avocats sahraouis qui sont désormais mandatés pour prendre en charge la défense des étudiants et afin de leur permettre d'étudier les dossiers.

Abdelmoula Elhafidi, l'un des 15 étudiants et considéré comme leur porte-parole, prend ensuite la parole pour dénoncer l'absence de soins médicaux à leur égard et met en cause la responsabilité de l'administration judiciaire et pénitentiaire marocaine dans la dégradation de l'état de santé de certains d'entre eux, ce que le président de séance n'a pas commenté.

Ce n'est qu'au moment où les étudiants retournent s'asseoir que leurs proches parviennent très péniblement à pénétrer dans la salle d'audience, empêchés par des policiers. Deux mères (de Salek Baber et de Mohammed Dada), une sœur de prisonnier (Ibrahim Almasih) et le frère de Omar Laajna dénoncent haut et fort d'avoir été empêchés d'assister à la séance. La tension est à son comble et les prisonniers tentent de communiquer avec leurs proches par des signes et des regards.



Les prisonniers sont évacués de la salle, entonnant les mêmes chants politiques et dénonçant « l'absence de justice dans les tribunaux marocains » (« Lâ sh^ʿariyya fi l-mahkamât el-maghrebiyya »). Leurs proches sont en larmes, bloqués à l'arrière de la salle d'audience par des policiers.

Nous observateurs sortons de la salle d'audience.

A l'extérieur, un groupe de jeunes Sahraouis (une quarantaine, hommes et quelques femmes) entonnent des chants politiques en cercle devant la Cour d'Appel, entourés par un cordon de forces de l'ordre assez nombreuses qui n'interviennent pas. Une contre-manifestation d'étudiants marocains voit le jour à côté. Le tout pouvant apparaître à l'observateur non-averti comme un exemple de liberté d'expression au Maroc...

La principale irrégularité de la séance est que les familles des prisonniers ont été empêchées d'assister à une audience publique, qui permet normalement à toute personne munie de documents d'identité d'assister aux procès et d'être présente dans la salle d'audience.

Le lendemain 14 février, les familles de prisonniers ont déposé en personne une plainte auprès du Ministère marocain de la Justice, du Ministre des DH et de la Cour d'Appel relative à cette impossibilité qui leur a été faite d'assister à la séance. Cette plainte a immédiatement été refusée par l'administration de la Cour d'appel, obligeant les familles à envoyer par la poste une nouvelle plainte auprès du Ministère marocain de la Justice, et auprès du Ministre des DH.

3-Situation des familles de prisonniers sahraouis

Au cours de cette mission, nous avons pu rendre visite aux familles des prisonniers, qui partagent un logement à proximité de la prison d'Oudaya.

La situation de ces familles est très compliquée car en sus de savoir leurs fils/frères emprisonnés arbitrairement et dans des conditions sanitaires et psychologiques extrêmement dures, elles doivent se débrouiller pour trouver les moyens d'être régulièrement présentes auprès d'eux et lors des différents procès, régulièrement reportés sans doute pour décourager les familles, les avocats et les rares observateurs étrangers.

Or, il s'agit de familles disposant de ressources limitées qui viennent de villes situées à plusieurs centaines de kilomètres de Marrakech, suscitant stress, fatigue, et frais à répétition.

La fréquence et la durée des visites aux prisonniers sont soumises au bon vouloir du directeur de la prison. D'abord limitées à une visite de 30 mn/semaine, les conditions se sont assouplies suite à la grève de la faim de 38 jours des étudiants puis se dégradent régulièrement au gré de l'actualité du procès et des nombreuses tracasseries imposées aux proches des prisonniers.

4-Point sur la situation des étudiants sahraouis au Maroc⁴

La plupart des étudiants sahraouis proviennent du Sahara Occidental, territoire non-autonome des nations unies⁵ occupé aux $\frac{3}{4}$ par l'Etat marocain, ou du Sud marocain (Goulimine, Assa, Tan Tan, voire des régions de Zagora, Akka).

Ne disposant pas d'universités au Sahara Occidental⁶, territoire que l'Etat marocain considère comme sien et appelle « régions du Sud du royaume », les étudiants sahraouis sont contraints de s'inscrire dans les universités du Sud du Maroc, et notamment à Agadir et à Marrakech. Le motif utilisé officiellement par les autorités est leur provenance géographique : ils viennent du Sud et doivent donc étudier dans les universités les plus au Sud du pays.

Or, certains cursus académiques, certaines spécialités, ne sont accessibles que dans de grandes universités du Nord comme Casablanca et Rabat. Mais dans ces deux villes et en particulier dans la seconde, leur inscription est rendue quasi-impossible. Quand, à Casablanca, il est nécessaire d'obtenir un cachet de la police sur son attestation de résidence sur place, à Rabat, il faut l'aide d'un homme politique, député sahraoui pro-Marocain qui se porte garant de l'étudiant et de sa bonne conduite.

Avant 2014, selon des estimations à prendre toutefois avec beaucoup de précautions, les étudiants sahraouis étaient estimés à environ 4500 à Marrakech. Mais depuis que l'Etat marocain a compris que le mouvement des étudiants sahraouis était le plus actif et moteur à Marrakech, les autorités ont commencé à rendre la vie très difficile aux étudiants sahraouis de Marrakech (complications diverses, arrestations, tensions interethniques encouragées par les autorités, ...) pour les forcer à demander le transfert de leur dossier à Agadir, transfert qui était pourtant très difficile à obtenir avant 2014.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, estimations toujours à prendre avec précautions, on compterait 8 à 9000 étudiants sahraouis à l'Université d'Agadir, qui compte un effectif total d'environ 40 000 étudiants, contre environ 1500 étudiants encore présents à Marrakech. L'objectif des autorités marocaines étant de circonscrire les étudiants sahraouis et leur activisme sur un seul campus. L'enjeu étant également de les rendre moins visibles puisque l'université de Marrakech se trouve dans la ville, comme on le sait haut lieu de l'économie touristique marocaine, tandis que celle d'Agadir se trouve hors de la ville et donc invisible aux touristes. A titre de comparaison, le nombre d'étudiants sahraouis à Casablanca serait inférieur à la centaine (100) et serait de 200 ou 300 à Rabat. Même si ces chiffres restent à vérifier, ce qui est quasiment impossible auprès des autorités de l'Etat marocain ou du Front Polisario, ils donnent une idée des très forts déséquilibres dans l'affectation des étudiants sahraouis entre les différentes universités du Maroc.

De même, certains cursus leur sont totalement fermés, comme les cursus de pointe (ingénierie, médecine, sciences, ...) ou des cursus dans lesquels la sécurité de l'Etat est en jeu comme

⁴ Les informations recueillies ci-dessous ont été recueillies auprès d'un ancien étudiant sahraoui, titulaire d'un Master et membre de la coordination des diplômés-chômeurs à El Aaiun, venu soutenir les 15 prisonniers. Ces informations en recourent d'autres recueillies de façon plus informelle auprès d'autres étudiants.

⁵ <http://www.un.org/en/decolonization/nonselvgovterritories.shtml>

⁶ Une première université privée a ouvert à El Aaiun en 2016, annexes de l'Université d'Agadir.

l'aéronautique civile et militaire. Ce qui explique que les étudiants sahraouis sont cantonnés dans des filières réputées sans grands débouchés : 60% environ étudient le Droit, 30% environ les SHS, 10 % seulement étudieraient l'économie, les mathématiques, les sciences (pourcentages très estimatifs à prendre également avec précautions).

Une fois la licence obtenue, parfois au bout de 5 ans, la poursuite en Master est quasiment interdite aux étudiants sahraouis, la sélection des promotions étant faite non pas (seulement) sur la base des résultats scolaires mais laissée au bon vouloir des enseignants qu'il faut contacter et parfois soudoyer, et qui généralement n'ont pas envie de prendre des risques pour leur carrière en accueillant des Sahraouis en second cycle. Il semble par ailleurs que les autorités limitent au maximum la poursuite en études des Sahraouis, en particulier des plus militants d'entre eux. Ainsi, il n'est pas rare que les plus motivés partent en Egypte pour passer un Master.

C'est ainsi que, par exemple à El Aaiun, sur 12 000 diplômés-chômeurs sahraouis⁷ (chiffre comptant uniquement les personnes inscrites auprès du comité de coordination de ce mouvement), environ 40 % ont un Bac +2, 50 % ont une licence et seulement 10 % ont un Master. Depuis une vague de recrutements (intégration directe sans concours) en 2011, quelques mois après le démantèlement par la force du campement de protestation de Gdeim Izik à la périphérie de El Aaiun, les recrutements de diplômés sahraouis sont extrêmement rares et sur concours. En revanche, les directions d'administrations marocaines au Sahara Occidental emploient très majoritairement des cadres du Maroc. C'est le cas également dans l'enseignement, secteur où la quasi-totalité des enseignants viennent du Maroc. Dans le secteur privé, comme le secteur de la pêche, qui emploie beaucoup de monde, moins de 10% de Sahraouis sont en poste et généralement dans des emplois subalternes. On assisterait ainsi aujourd'hui à un vieillissement prononcé de cette population de diplômés-chômeurs sahraouis.

A noter également que si les Sahraouis n'ont quasiment aucune chance de trouver un emploi à la hauteur de leur diplôme dans une ville du Maroc, les diplômés marocains sont au contraire incités à venir travailler et résider au Sahara Occidental, où ils jouissent d'un supplément de salaire de 80% environ, de facilités de logement entre autres bénéfiques⁸.

Les conditions matérielles d'études des étudiants sahraouis au Maroc sont particulièrement dures, car étudier loin de chez soi a un coût, à commencer par l'hébergement. 90% des étudiants sahraouis partagent à 6 ou 7 la location de maisons ou d'appartements (entre 200 et 300 €/mois), vivant essentiellement de l'aide de leurs parents et proches, la bourse trimestrielle (150€) de l'Etat marocain allouée à tous les étudiants pendant trois ans n'étant pas suffisante pour les étudiants venant de loin, et très souvent versée avec retard.

⁷ D'après un membre de cette coordination de diplômés-chômeurs, ils seraient environ 8600 à Dakhla, 6200 à Smara, 5000 à Boujdour.

⁸ Ces "encouragements" ne sont d'ailleurs pas réservés aux diplômés mais à tous les Marocains cherchant à s'installer au Sahara Occidental, l'objectif étant de modifier profondément la situation démographique du territoire, la population sahraouie étant d'ores et déjà en minorité numérique.



En conséquence, beaucoup d'étudiants préfèrent rester étudier chez eux et viennent seulement passer les examens. Les conditions pour étudier étant particulièrement mauvaises dans les universités publiques d'Agadir et Marrakech : amphithéâtres bondés, bibliothèques totalement dépourvues d'ouvrages, « incitations » des enseignants à acheter « leurs » ouvrages auprès de « leurs » libraires ou à acheter des photocopies de « leurs » cours dans ces mêmes librairies... Pas de possibilités de cours online. Mais ces conditions valent également pour les étudiants marocains.